

DEPARTEMENT
EURE
CANTON
BEUZEVILLE
COMMUNE
BEUZEVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

N° 131/21

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Beuzeville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LONCKE Sabine, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promu : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beuzeville, le 12 Avril 2021

Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Magali GUEST

Joël COLSON



DEPARTEMENT
EURE
CANTON
BEUZEVILLE
COMMUNE
BEUZEVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° 132/21

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Beuzeville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DESCHAMPS Edwige, adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	1	01/09/ 2021
Mme GUERARD Fatima, adjoint technique territorial Echelon : 06 par ancienneté	2	01/09/ 2021
Mme ROUILLARD Myriame, adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	3	01/09/ 2021

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beuzeville, le 12 Avril 2021

l'adjointe déléguée, Le Maire,
Magali GUEST

Joël COLSON

